



DISPOSITIF GARANTIE BPIFRANCE

Pour les prêts étudiants sans garant

Caractéristiques :

Montant : 1 000 à 20 000 euros

Durée : 24 à 120 mois

Taux : « Partenariats » + 0,80% (coût de la garantie)

Sans caution personnelle

Sans conditions de ressources

Dans la limite de l'enveloppe allouée à la Caisse d'Epargne Île-de-France

Chaque demande est étudiée au cas par cas

Critères d'éligibilité :

Etudiant âgé de 18 à 28 ans.

Etudiant inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français.

De nationalité française, ou possédant la nationalité de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen, à condition que l'étudiant justifie de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France.

Cette année, un nouveau parcours de souscription pour l'étudiant qui doit s'inscrire sur la plateforme BPI. Cette démarche obligatoire doit intervenir en amont de la demande de prêt formulée auprès d'une agence Caisse d'Epargne Ile de France.

Ce dispositif est disponible, dans les agences BPI, et jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

En savoir plus : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/generaliste/garantie-des-prets-etudiants>